

> Education, Formation et Jeunesse

Etudes européennes Voies royales vers "Bruxelles"

C'est bien connu, la Belgique abrite la plupart des institutions européennes, soit pas mal de monde. Mais par où sont passés ces fonctionnaires européens ? Quelle a été leur formation ? En réalité, notre pays compte plusieurs instituts d'études européennes de niveau universitaire proposant des formations qui, dispensées sur une ou deux années, sont sanctionnées par un diplôme de troisième cycle.



laquelle nous voyons arriver de plus en plus nombreux des étudiants des pays de l'Est. Des Roumains et des Polonais pour une grande majorité", relève Lydie De Loof. Cet afflux n'est pas aussi marqué du côté de l'UCL ou du Collège d'Europe. Celui-ci a toutefois depuis longtemps un taux d'étudiants étrangers très élevé, avec entre 6 et 8% à peine de Belges parmi les quelque 280 étudiants de 47 nationalités.

Le plus ancien – et sans doute le plus internationalement connu – est le Collège d'Europe, fondé à Bruges en 1949, dans le contexte de la réconciliation européenne (un second Collège a été établi depuis à Natolin, dans les environs de Varsovie). Mais d'autres instituts ont aussi vu le jour dans le giron d'universités, tels les Instituts d'études européennes de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et de l'Université Catholique de Louvain (UCL) dans la partie francophone du pays. Il existe également quelques formations plus spécifiques, comme celle de l'Institut d'études juridiques européennes "Fernand Dehousse" de l'Université libre de Liège.

Une majorité des étudiants de ces Instituts ont un but précis en tête : travailler au sein des institutions européennes ou dans l'une des nombreuses organisations qui gravitent autour de celles-ci. "Cela reste leur grand rêve", confie ainsi Isabelle Henkinbrant, secrétaire administrative à l'UCL. Ce

que confirme Mirko Widenhorn pour le Collège d'Europe, chiffres à l'appui : "Aujourd'hui, on a environ 28% d'anciens élèves qui travaillent dans les institutions, 28% dans le secteur des services – cabinets d'avocats et de consultants, banques... –, 15% dans les administrations nationales et 10% dans le monde académique".

Ces trois instituts – le Collège de Bruges et les Instituts d'études européennes de l'UCL et de l'ULB – agissent comme de véritables aimants, attirant des élèves de toute l'Europe. Du côté de l'ULB, "80% de la population de l'Institut est étrangère et on compte beaucoup de néerlandophones belges", explique Lydie De Loof, adjointe de Faculté. Travailler dans les institutions européennes tente un nombre croissant de citoyens des nouveaux pays membres et même de ceux qui ne le sont pas encore. "C'est d'ailleurs la raison pour

laquelle nous voyons arriver de plus en plus nombreux des étudiants des pays de l'Est. Des Roumains et des Polonais pour une grande majorité", relève Lydie De Loof. Cet afflux n'est pas aussi marqué du côté de l'UCL ou du Collège d'Europe. Celui-ci a toutefois depuis longtemps un taux d'étudiants étrangers très élevé, avec entre 6 et 8% à peine de Belges parmi les quelque 280 étudiants de 47 nationalités. Le cosmopolitisme de ces écoles constitue d'ailleurs une immersion utile en vue d'une fonction dans le milieu très international des institutions de l'Union.

Du côté de l'ULB, "80% de la population de l'Institut est étrangère et on compte beaucoup de néerlandophones belges"

Bien que dispensant un enseignement comparable et ayant toutes les trois reçu le titre de "Pôle européen Jean Monnet" qui, décerné par la Commission, reconnaît la qualité de leur enseignement, de leurs recherches et des services proposés à la société, ces écoles diffèrent dans leur statut et leur mode de fonctionnement. Ainsi, les Instituts de l'ULB et de l'UCL dépendent de l'enseignement de la Communauté Française, dont elles tirent leur budget. "On est un programme comme un autre de l'université", précise Isabelle Henkinbrant de l'UCL.



© Collège of Europe

Pour sa part, le Collège d'Europe est un institut privé. "On reçoit de l'argent de la Commission, de beaucoup d'Etats membres de l'Union, ainsi que du gouvernement belge, de la province de Flandre occidentale et de la ville de Bruges", Mirko Widenhorn.

Les Instituts de l'ULB et de l'UCL peuvent également recevoir des fonds communautaires pour des projets de recherche et d'enseignement sur des thématiques ciblées. Le Centre de documentation européenne de l'UCL reçoit un très large éventail de publications communautaires et bénéficie d'un accès privilégié aux bases de données européennes.

Ces Instituts assurent également une part substantielle de leurs rentrées en proposant des formations professionnelles, en décrochant des contrats de services ou en organisant des conférences.

La différence de statut se répercute sur le minerval demandé aux étudiants. Ceux de l'UCL et de l'ULB sont alignés sur ceux de l'Enseignement de la Communauté Française, aux environs de 700 ou 800 euros. Le

minerval est beaucoup plus élevé au Collège d'Europe de Bruges : 16.000 euros, en pension complète (sauf les repas des dimanches et jours fériés), 10.000 euros si l'étudiant pourvoit lui-même à l'entièreté de sa subsistance.

L'importance de la somme demandée aux étudiants contribue sans doute à la réputation d'école élitiste qui colle parfois au Collège d'Europe. Pourtant, comme l'explique Mirko Widenhorn, "85% de nos étudiants reçoivent une bourse de leur pays d'origine, soit partielle, soit complète". En fait, même s'il est vrai qu'il est difficile d'être accepté et qu'il y a environ... 1.300 demandes pour 400 places, beaucoup d'étudiants sont originaires de familles modestes et le tri se fait au vu des performances scolaires et de l'intérêt des candidats pour les affaires européennes.

L'Institut d'études européennes de l'ULB opère le même type de sélection. "La sélection des étudiants se fait sur base de la qualité académique du cursus. En droit, nous demandons au minimum la distinction, voire même la grande distinction afin de maintenir une certaine qualité au niveau de l'enseignement", confie Lydie De Loof. Quant à l'Institut d'études européenne de l'UCL, tous les étudiants qui s'inscrivent sont admis à la condition de posséder l'équivalent de la licence belge et de maîtriser le français et l'anglais, les cours étant bilingue, à charge pour eux de faire leurs preuves pendant l'année.

"[...] En droit, nous demandons [...] la grande distinction afin de maintenir une certaine qualité au niveau de l'enseignement"

Outre la qualité de la formation, certains étudiants sont sensibles à la présence d'un réseau structuré d'anciens. Le Collège d'Europe table

particulièrement dessus. Son site Internet propose aux étudiants de les aider, au travers de son "Careers service", à "découvrir le marché caché des jobs européens (plus de 70% des jobs étant obtenus grâce aux réseaux personnels)". "Ce n'est pas que les anciens vont trouver un travail à l'étudiant qui vient de sortir, mais ils peuvent leur donner une orientation, leur expliquer comment cela marche dans leur secteur", précise-t-on du côté du Collège.

En tout cas, il semble bien que les étudiants de ces écoles en sortent incollables sur l'Europe. Mais qu'en est-il du grand public ? Les personnes interrogées dans ces trois Instituts sont unanimes : les citoyens ne connaissent, en général, pas assez l'Union européenne. A leurs yeux, la cause en est principalement le manque de visibilité dans les médias.

Frederik Ronse

Collège d'Europe

Campus de Bruges
Dijver 11
BE-8000 Brugge
Belgique
tél : +32(0)50/47.71.11
fax : +32(0)50/47.71.10

Campus de Varsovie
Ul. Nowoursynowska 84, Box 120
PL-02/797 Warszawa 78
Pologne
tél : +48-22/45.94.01
fax : +32-22/649.13.52
site Internet : www.coleurop.be

UCL

Institut d'études européennes
1 place des Doyens
1348 Louvain-la-Neuve
tél. : +32(0)10/47.85.50
fax : +32(0)10/47.85.49
courriel : secretariat@euro.ucl.ac.be
site Internet : www.euro.ucl.ac.be

ULB

Institut d'études européennes
39, av. F. D. Roosevelt
B-1050 Bruxelles
tél. : + 32(0)2/650.30.67
fax : + 32(0)2/650.30.68
site Internet : www.ulb.ac.be/lee/